

(A)

(N° 71.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1903.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Bonneville (province de Namur).

*(Voir les nos 75 et 136, session de 1902-1903, de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le Baron D'HUART, Président-Rapporteur; LÉGER, le Baron Gaston DE VINCK, le Comte GOBLET D'ALVIELLA, HUBERT, le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE et G. VERCROYSSÉ.

MESSIEURS,

La commune de Sclayn, province de Namur, se compose de deux sections fort distinctes, toutes deux très populeuses : Sclayn et Bonneville; la plupart des habitants souhaitent la séparation de ces deux sections qui ont des intérêts essentiellement différents, et l'érection de Bonneville en commune distincte.

Elles forment dès maintenant deux agglomérations séparées par une distance considérable, deux kilomètres environ, qu'aggrave la grande différence d'altitude où se trouve Bonneville; elles constituent chacune une paroisse, ont toutes deux des écoles primaires pour garçons et pour filles, école d'adultes et école gardienne.

Toutes deux sont déjà représentées séparément au Conseil communal; les listes électorales sont établies par section, et à toutes les élections un bureau fonctionne dans chacun des hameaux.

Après le démembrement, Sclayn conservera 1,343 habitants et un territoire de 427 hectares; Bonneville aura 1,034 habitants et une superficie de 892 hectares.

Il n'y a à craindre aucune difficulté financière, les deux sections ont des ressources suffisantes.

Le Conseil communal s'est, il est vrai, prononcé à une faible majorité

( 2 )

contre le projet de séparation; mais il n'a pu justifier son opposition, tandis que toutes les autres autorités consultées l'approuvent pour des motifs très plausibles.

Le Projet de Loi a été voté à la Chambre des Représentants par 67 voix contre 46.

Votre Commission, sauf une abstention, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron A. d'HUART.